

« Savoir mener un projet avec un IMS-EM » (Intervenant en Milieu Scolaire – Éducation Musicale)

Par Pascale ROPERCH (ce.cpdmusique49@ac-nantes.fr)

Quelles démarches administratives ?

pour respecter les règles et les procédures imposées par la réglementation en vigueur

♪ L'appel à Projet :

Quand ? Avant le mois de juin en cours et pour des interventions durant l'année scolaire suivante.

Comment ? L'école répond à une proposition d'intervention émanant d'une structure musicale (conservatoire, école de musique, ensemble vocal ou instrumental ...) liée à l'EN par une Convention Partenariale si l'IMS est rémunéré.

NB : Dans le cas où une école a un projet et n'a pas été sollicitée, elle peut prendre contact avec la commune ou l'intercommunalité dont elle dépend pour faire la demande d'interventions musicales.

♪ Le Projet pédagogique de la classe :

- En quoi l'intervention se justifie : axe du projet d'école, de cycle, de classe / ouverture de l'école sur l'environnement social et culturel / apport d'un éclairage technique et expert dans l'activité / approche enrichie en éducation musicale.
- Que veut-on que nos élèves apprennent ? connaissances et compétences à définir précisément (SCCC).
- Quels principes d'élaboration du projet doit-on suivre ? le PE et l'IMS partagent une intention de départ (pouvant faire suite à une observation en classe) et définissent les objectifs pédagogiques et les modalités organisationnelles (volume horaire, élèves concernés, emploi du temps et effet calendaire, régularité, niveau(x) de classe(s), nombre d'élèves, lieu(x) d'intervention, matériel à disposition, prestation publique éventuelle, lien avec d'autres champs d'enseignements, rôles respectifs des deux professionnels, évaluation du projet ...).
- Un projet pour quoi ? le projet, conjointement rédigé et adressé par l'école à la circonscription et à la CPD-EM est le fil directeur garant de la bonne conduite des interventions.

♪ La demande d'intervention :

La « demande d'autorisation d'intervention » (*annexe 1*) du dumiste (intervenant diplômé du DUMI) est à télécharger, renseigner et signer par le(la) directeur(trice) de l'école. Puis elle est à transmettre à la CPD-EM pour avis favorable, puis à l'IEN de circonscription pour information.

ou

La « demande d'agrément » (*annexe 2*) (intervenant non-dumiste) est à télécharger, renseigner et signer par le(la) directeur(trice) de l'école. Puis elle est à transmettre à l'IEN de circonscription pour avis et à adresser à la CPD-EM. Celle-ci évaluera la qualité du projet à l'occasion d'une visite en classe et avant accord définitif par l'IA-DASEN.

Une attention particulière sera portée :

- à une répartition équilibrée des demandes d'intervenants dans les différentes écoles du département.
- au nombre d'IMS intervenant dans différents domaines d'enseignements au sein de l'école.

Des ressources référentielles

♪ **Eduscol** : « **Intervenants extérieurs en milieu scolaire** » : <https://eduscol.education.fr/2271/intervenants-externes-en-milieu-scolaire>

EDUSCOL

♪ **Site IA-49** : « **Formulaires modalités IMS** » : <https://www.pedagogie1d.ac-nantes.fr/maine-et-loire/education-artistique-et-culturelle/intervenants-externes/>

ACADÉMIE
DE NANTES

♪ **Référentiel Métier Musicien Intervenant** : <https://sites-formations.univ-rennes2.fr/cfmi/wp-content/uploads/2019/02/referentiel-metier-musicien-intervenant-2019-reduit.pdf>



♪ **Mener un projet d'Éducation Musicale en collaboration avec un musicien intervenant** : <https://eduscol.education.fr/document/11678/download?attachment>



♪ **Charte pour l'Éducation Artistique et Culturelle** : <https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Education-artistique-et-culturelle/Actualites/Charte-pour-l-education-artistique-et-culturelle>

MINISTÈRE
DE LA CULTURE

Quelle posture pédagogique ? afin de collaborer efficacement avec le Musicien Intervenant

La Charte pour l'Éducation Artistique et Culturelle précise que *«l'égal accès de tous les jeunes à l'EAC repose sur l'engagement mutuel entre différents partenaires : la communauté éducative et le secteur culturel»*.

♪ Qui est le musicien intervenant ?

Il apporte ses compétences complémentaires à celles du PE sur le plan musical et pédagogique. Il met à la disposition des ressources contribuant à l'éducation au sensible et par le sensible. Le musicien intervenant est un médiateur entre les élèves et le monde artistique et culturel. Il apporte une plus-value en partageant ses connaissances et compétences.

♪ Quels rôles assure le PE ?

La co-intervention est incontournable. L'intervenant ne se substitue pas au PE qui est le garant pédagogique des enseignements, quelle que soit la modalité mise en place. Si les deux professionnels sont complémentaires, le PE peut notamment :

- Observer et évaluer les productions individuelles et collectives de ses élèves
- Accompagner certains élèves présentant des difficultés de réalisation d'activités ou de concentration
- Recueillir le vocabulaire spécifique et des traces des productions et des propositions efficaces pour permettre un réinvestissement en classe et pour favoriser la transversalité des apprentissages (histoire, langue, écriture de textes, arts plastiques, théâtre, danse...)
- Prendre une part active aux activités afin de vivre et de partager des moments avec la classe et afin de se placer dans une situation d'apprenant volontaire face aux élèves
- Prendre part à l'animation de la séance, de façon convenue en amont de la séance : diriger un chant, co-diriger un groupe à l'occasion d'un canon, d'une polyphonie ou polyrythmie ...

♪ Comment mesurer la plus-value du projet ?

- Il est nécessaire de prévoir régulièrement des temps de concertation entre le PE et l'IMS pour réguler et réajuster le projet en cours (redéfinition des rôles et des postures de chacun)
- En fin de projet il est nécessaire de jauger les effets par rapport aux progrès des élèves. L'enseignant doit tirer profit de la collaboration afin d'être en mesure de mener seul des apprentissages futurs.
- La mise en place d'une prestation (même si elle n'est pas une fin en soi), permet l'aboutissement de l'ensemble des séances et développe le plaisir et la capacité des élèves à se produire devant un public.

Un exemple de Projet en collaboration avec un IMS

- ♪ Diagnostic : les PE d'une école notent que chaque année les élèves ont des **difficultés à écouter, à s'entendre, à se concentrer et à mener un travail collectif à son terme** ; difficultés accentuées lors de l'apprentissage d'un chant (notamment : respect de la cadence d'un morceau)
- ♪ Intention : 4 PE de cycle 2 et 3 décident de mener un projet collectif dont l'objectif est de **développer les compétences d'écoute, de mise au travail, de concentration et de respect de l'autre**, en lien avec l'EMC
- ♪ Ressource : Un IMS-EM va intervenir auprès des 4 classes, chacune 1 créneau/semaine et sur 1 trimestre
- ♪ Sources : « Réussir le 100% EAC », « Des enseignements en EM aux cycles 2 et 3 » Eduscol => projet déposé sur ADAGE
- ♪ Projet Pédagogique : les 3 axes du projet concerté concernent :
 - L'éveil à la **sensibilité** et à la **verbalisation des émotions** (ressenti => expression => écoute => acceptation)
 - La rencontre avec le **nouveau, l'insolite, l'étonnant** (attention => découverte => curiosité => tolérance)
 - Une **création musicale** en lien avec **l'expression corporelle** (recherche collective => engagement du corps => engagement vocal => production en harmonie => prestation publique)
- ♪ Modalités matérielles : la **salle** de pluriactivités (permettant les mouvements et le travail en sous-groupes) / un **tableau**, un **appareil de diffusion sonore et vidéo**, des **tapis**, un **lieu de stockage d'instruments de musique**
- ♪ Contenus pédagogiques pendant les séances avec l'IMS : **Écoute** d'extraits d'œuvres éclectiques (différenciation des sons selon leurs paramètres) / **Perception** des transformations et ostinatos / **Créations** collectives : expressions et percussions corporelles / accompagnements instrumentés / échauffement et chants collectifs => (3 groupes d'élèves).
- ♪ Contenus pédagogiques en classe (entre les séances avec l'IMS) : Reprise du **vocabulaire sonore** / **fabrication d'éléments sonores** / **expression corporelle** et travail sur **l'occupation de l'espace scénique** réalisés sur les temps d'APQ (Activités Physiques Quotidiennes) / Animation de **débats d'idées artistiques** (faire des choix argumentés) / organisation de la **prestation** devant les familles.
- ♪ Évaluation : Un Conseil des Maîtres fera l'objet d'un **échange** avec l'IMS en référence au **projet** décrit.
- ♪ Trace mémoire : Un **enregistrement vidéo** sera réalisé et posté sur **l'ENT e-primo** (après obtention des différents droits).